

YUGOSLAVIA

In response to UN resolution 757 (1992) adopted on May 30, 1992, the Canadian Government imposed trade, financial, shipping and air embargoes which are implemented by the UN Federal Republic of Yugoslavia (Serbia and Montenegro) Regulations made pursuant to Canada's United Nations Act.

GEP No. Ex. 23—Yugoslavia, was revoked in October 1992 in view of the more extensive U.N. controls.

Automatic Firearms Country Control List

In 1991, the Export and Import Permits Act was amended to allow the establishment of an Automatic Firearms Country Control List (AFCCL). Only countries on this list are eligible to receive automatic firearms as defined in ECL Item 5500. In 1992, one new country was added to the AFCCL: Saudi Arabia, bringing the total number of AFCCL countries to eleven (11), as follows:

Belgium	Norway
Denmark	Saudi Arabia
France	Sweden
Germany	United Kingdom
Italy	United States
Netherlands	

YUGOSLAVIE

En réponse à la résolution 757 (1992) des Nations Unies adoptée le 30 mai 1992, le gouvernement canadien a imposé des embargos sur les transactions commerciales et financières et sur les liaisons maritimes et aériennes. Ces sanctions sont appliquées en vertu du Règlement des Nations Unies sur la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pris en vertu de la Loi canadienne sur les Nations Unies.

La LGE Ex. 23 - Yougoslavie a été révoquée en octobre 1992 en raison des contrôles plus étendus appliqués par l'ONU.

Liste des pays désignés (armes automatiques)

En 1991, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation a été amendée pour permettre l'établissement d'une Liste des pays désignés (armes automatiques). Seuls les pays portés sur cette liste peuvent recevoir des armes automatiques telles que définies à l'article 5500 de la LMEC. En 1992, l'Arabie saoudite a été ajoutée à la Liste, qui comprend maintenant les onze (11) pays suivants :

Allemagne	Italie
Arabie Saoudite	Norvège
Belgique	Pays-Bas
Danemark	Royaume-Uni
États-Unis	Suède
France	